



**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS  
DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS**

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2023 (huis clos)

Présents : Jean-Paul MATHAY, bourgmestre  
Marc KEILEN, échevin  
Paul MERGEN, secrétaire communal  
Excusé-s : Marc SIEBENALLER, échevin

**Point 1** de l'ordre du jour:

**Pacte Climat 2.0 : Energie- und Klimaleitbild – « Status » - juillet 2022 / Rapport Klima-Team**

Le Collège des bourgmestre et échevins,

Considérant que la commune de Goesdorf, en tant que signataire du Pacte climat 2.0 signé le 7 avril 2021 (version 1.1) avec l'État du Grand-Duché de Luxembourg, s'engage, depuis lors, à structurer sa politique en matière d'énergie et de climat par la mise en œuvre du système européen de gestion de qualité et de certification « European Energy Award » ;

Considérant que la commune de Goesdorf s'est engagée par la signature du Pacte climat à installer un système de comptabilité énergétique (consommation d'énergie, émission de CO2 etc) des infrastructures et installations communales ;

Vu le concept général de protection du climat et la « charte énergétique » actualisés au février 2016 ainsi que le document-cadre fixant les normes pour la planification, la construction, l'exploitation et la gestion de bâtiments publics communaux ;

Vu les objectifs principaux du concept énergétique ainsi que des planifications de l'énergie et du trafic ;

Vu la constitution par la commune d'un « Klimateam » chargé de la coordination et de la documentation du processus de protection active du climat mondial ;

Considérant que la commune de Goesdorf cherche, dans le cadre du Pacte Climat, à atteindre dans les années prochaines la distinction dénommée « European Energy Award (eea) » ;

Considérant que les points et objectifs clés de la « Charte énergétique » se résument comme suit :

- « Entwicklungsplanung und Raumordnung,
- Kommunales Energiemanagement (kommunale Gebäude)
- Versorgung und Entsorgung
- Mobilität
- Interne Organisation
- Kommunikation und Kooperation ».

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Entendu les explications du collège du bourgmestre et échevins ;

Après avoir délibéré conformément à la loi ;

**décide à l'unanimité des voix**

**d'approuver les documents suivants :**

- « **Energie- und Klimaleitbild** » – « **Status** » – **juillet 2022**
- **Rapport « Klima-Team » - Meeting du 23 octobre 2023**

Ces documents font partie intégrante de la présente décision. »

Le document dénommé « Energie- und Klimaleitbild » « Status » - juillet 2022 sera publié sur site internet de la commune de Goesdorf – [www.goesdorf.lu](http://www.goesdorf.lu) .

Le Collège des bourgmestre et échevins ;  
suivent les signatures  
Pour expédition conforme

Goesdorf, le 13 novembre 2023.

Le Bourgmestre,

Jean-Paul MATHAY



le Secrétaire communal,

Paul MERGEN

